

PRINCIPES D'ENGAGEMENTS DE L'UNAT EN TERME DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les adhérents de l'Unat s'engagent à promouvoir un tourisme durable accessible à tous, qui implique la préservation des ressources pour les générations futures, un développement économiquement viable, socialement équitable ancré dans l'économie sociale et solidaire :

- chaque structure d'hébergement sera amenée à prendre des engagements, à se fixer des objectifs précis et à mobiliser l'ensemble des équipes.
- dans le cadre de l'organisation de séjours ou de voyages, il conviendra de respecter les équilibres économiques, sociaux et environnementaux des territoires d'accueil.

Pour ce faire les adhérents de l'Unat s'engagent à accepter, respecter et diffuser les 8 principes de développement durable ci-après :

1. S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la gestion environnementale et durable des établissements.
2. Promouvoir une politique de ressources humaines responsable favorisant l'amélioration des conditions de travail, la professionnalisation et le développement des compétences de tous les salariés, permanents, saisonniers ou bénévoles.
3. Informer les publics accueillis et les sensibiliser aux grandes orientations de développement durable, en particulier au respect de l'environnement. Dans cet esprit, un effort sera porté sur les animations proposées.
4. Sensibiliser et mobiliser tous les partenaires sur les démarches engagées (élus locaux, décideurs institutionnels, prestataires, fournisseurs, groupements d'achats...).
5. Renforcer la collaboration avec les acteurs locaux (producteurs, autorités locales, habitants...). En particulier, en favorisant le recours à l'emploi local et aux circuits courts de distribution.
6. Favoriser la mise en place d'une politique d'achat encourageant une consommation responsable : produits issus du commerce équitable, produits locaux, produits issus de l'agriculture biologique...
7. Intégrer des préconisations environnementales dans tous les travaux de construction et de rénovation des équipements.
8. Favoriser une bonne gouvernance impliquant démocratie, transparence et participation de l'ensemble des parties prenantes.